

**Proposition du Conseil administratif du 27 août 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études pour un montant total de 896 800 francs destiné aux études pour la requalification des rues du Port, du Prince, de la Tour-Maîtresse, Robert-Estienne et Arducius-De-Faucigny.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

Le secteur de projet concerne les rues du Port, du Prince, de la Tour-Maîtresse, Robert-Estienne et Arducius-De-Faucigny.

Secteur à forts enjeux d'accessibilité, au cœur du pôle de transports publics de Rive en mutation, ce périmètre a également une valeur patrimoniale. Ces rues constituent le lien entre la série d'espaces publics emblématiques que sont les places de la Fusterie, du Molard, de Longemalle et le rond-point de Rive.

Ces rues, qui ont fait l'objet d'une mesure de piétonnisation à l'essai rentrée en force le 29 juin 2024, participent à l'extension de l'aire à priorité piétonne de l'hypercentre, telle que définie dans le plan directeur communal, et contribuent à valoriser son image.

Cette demande de crédit d'étude vise à pérenniser la mesure à l'essai avec un projet définitif et qualitatif de façade à façade.

**Contexte et historique de l'opération**

L'arrêté N° 2023-27 du 15 mai 2023 règlemente temporairement la circulation et le stationnement aux rues du Port, du Prince, de la Tour-Maîtresse, Arducius-De-Faucigny et Robert-Estienne.

L'arrêté qui relève d'une procédure de mise à l'essai s'est étendu du 30 juin 2023 au 29 juin 2024.

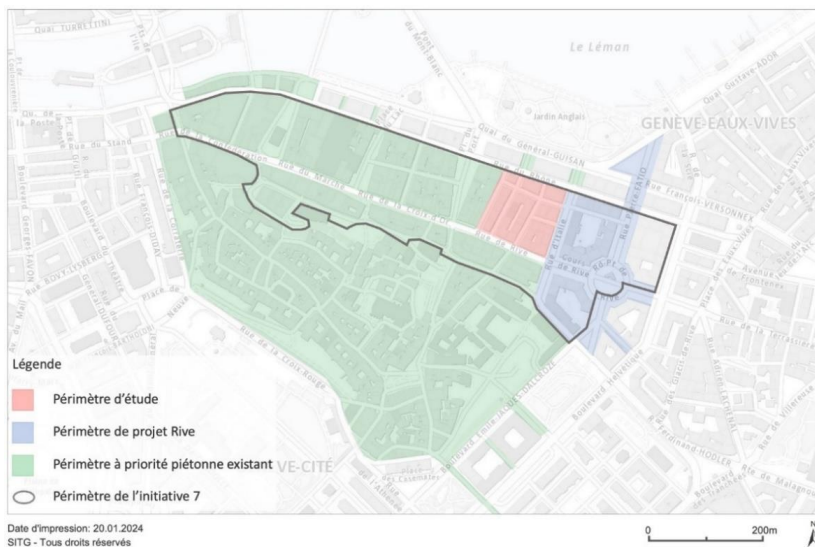
Pendant cette période, le secteur est devenu principalement piétonnier et a fait l'objet d'un réaménagement transitoire en attendant une requalification plus étendue de l'ensemble du secteur de Rive.

Les rues, partiellement piétonnisées, proposent de nouveaux espaces de rencontre agrémentés de verdure et de mobilier urbain. L'espace public, auparavant majoritairement dévolu au stationnement, est disponible pour de nouveaux usages.

Les aménagements transitoires mis en place pour accompagner la nouvelle réglementation offrent la flexibilité nécessaire à d'éventuelles adaptations.

Au terme de la mise à l'essai, le bilan s'est avéré positif. La nouvelle réglementation de la circulation et du stationnement fonctionne et met en évidence l'important potentiel d'attractivité de ces rues, qui pourra être exploré au gré d'un futur projet d'aménagement.

**La pérennisation de cette mesure est recommandée et conforme aux attentes de l'initiative municipale IN-7.**



## Réponses aux demandes du Conseil municipal

Cette demande de crédit répond à l'initiative municipale IN-7: «pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», au principe de priorisation des modes doux dans l'hypercentre, inscrit dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibré (LMCE), et à la loi pour la mobilité douce (LMD) par l'ouverture d'itinéraires de mobilité douce et l'ajout de stationnements pour les vélos.

La mesure est conforme aux principes et orientations inscrits dans les plans directeurs, plans d'actions et stratégies communales et cantonales, dans les domaines du territoire, du climat, de la santé et de la mobilité.

## **Exposé des motifs**

La demande de crédit porte donc sur les études nécessaires à la requalification des espaces publics du périmètre identifié et permettra de proposer un aménagement qualitatif intégrant notamment les mesures recommandées dans le rapport d’expertise de la mise à l’essai du 19 mars 2024.

Les recommandations sont les suivantes:

### *Mesures prioritaires, avec impact significatif (sécurité, qualité)*

- mettre en zone de rencontre, 20 km/h et priorité aux piétons, voire en zone piétonne avec gestion des ayants droit, la rue Robert-Estienne;
- étendre la zone piétonne de la rue de la Tour-Maîtresse jusqu’à la rue Robert-Estienne, en incluant la rue Arducius-De-Faucigny, avec une gestion ad hoc des livraisons;
- harmoniser les arrêtés et la signalétique en accès/sortie de zone, sur le périmètre de la rue Verdaine et des Rues-Basses, en lien avec la définition des itinéraires cyclables;
- aménager le carrefour rue de la Tour-Maîtresse-rue Robert-Estienne en tenant compte des lignes de désir des piétons et des activités locales;
- mettre en place un système de contrôle d’accès, par exemple par bornes rétractables;
- sécuriser la traversée de la rue du Port au niveau de la rue du Rhône;
- supprimer ou atténuer le différentiel de niveau entre la partie chaussée et la partie trottoir des rues piétonnes.

### *Autres mesures*

- concevoir l’itinéraire cyclable en provenance de la rue Verdaine comme un itinéraire d’accessibilité locale et concevoir un itinéraire de transit pour les cycles entre la Vieille-Ville et le lac par ailleurs;
- rendre attractives les entrées des zones piétonnes côté rue de Rive;
- harmoniser le mobilier urbain avec la gamme de mobilier usuellement utilisée en ville et privilégier le bois suisse;
- valoriser l’accès à l’eau;
- renforcer la végétalisation et les surfaces de revêtement clair, et désimper-méabiliser des espaces;
- reconsidérer l’emplacement de la boîte aux lettres rue du Port, en regard de l’évolution des usages.



## **Transition écologique et cohésion sociale**

### *Impact environnemental*

En tant que projet d'aménagement d'envergure avec ses 5000 m<sup>2</sup> de surface, le secteur a bien entendu un impact environnemental tout à fait positif sur le centre-ville de Genève. Il répond aux planifications directrices communales suivantes:

### Stratégie climat

Les aménagements provisoires contribuent à la mise en œuvre de l'axe N° 3 «mobilité» de la Stratégie climat, et en particulier des mesures:

- N° 25: réduire le gabarit des chaussées;
- N° 26: augmenter l'espace public dédié à la mobilité active, à la végétalisation et aux usages récréatifs en transformant, sans compensation, la moitié des places de stationnement en surface dans l'hypercentre;
- N° 28: développer le réseau cyclable et le sécuriser en éliminant systématiquement les points noirs.

Evolution de l'aménagement:

- Les zones potentiellement sources de conflits entre différents types d'usagers et d'usagères, notamment l'intersection de la rue de la Tour-Maîtresse et de la rue de Rive, devront être traitées.

L'aménagement intégrera des améliorations répondant à l'axe 4 «aménagement du territoire», mesures:

- N° 39 installer de nouvelles fontaines afin de permettre un plus large accès à l'eau potable, gratuite et sans emballage dans l'espace public: mettre en valeur la fontaine à eau et/ou installer une nouvelle source d'accès à l'eau;
- N° 45 utiliser systématiquement les revêtements clairs à fort albédo pour les façades, et les sols: augmenter la surface de revêtement clair;
- N° 46 augmenter massivement la surface ombragée en visant 30% de canopée sur le territoire municipal et en atteignant au moins 25% en 2030: dans la mesure de ce que permettent les conditions locales, augmenter la végétalisation.

### Plan stratégique de végétalisation (PSV)

Le périmètre de la mesure est défini comme un «espace public accessible, projeté à ambiance minérale». La mesure à l'essai répond en ce sens au PSV.

Evolution de l'aménagement:

- Le PSV mentionne que «la nature doit se développer partout dans l'espace public, y compris dans les quartiers centraux, denses et très minéralisés».
- L'aménagement pourrait évoluer vers une végétalisation plus dense.

### Plan lumière

L'aménagement définitif permettra la mise en œuvre des principes du plan lumière II et notamment d'adapter l'éclairage public pour préserver la quiétude des riverains aux étages tout en accompagnant le nouveau caractère piétonnier ou à priorité piétonne des rues.

## **Cohésion sociale et prévention des discriminations**

La piétonnisation du périmètre offre une magnifique opportunité de requalification en termes d'usages et d'amélioration de la cohésion sociale. Les usages projetés, à la fois commerciaux et non commerciaux, sont réfléchis à travers les saisons et pour toutes les usagères et tous les usagers.

Le projet favorise notamment:

- des parcours fluides et continus permettant à toutes et tous de traverser le site de manière confortable;
- des accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR), malvoyantes et malvoyants facilités;
- un report modal en faveur de la marche et du vélo et, par là, des bienfaits en termes de santé publique;
- des aménagements simples, sobres, mais néanmoins variés, permettant une multiplicité d'appropriations par toutes les usagères et tous les usagers, indépendamment de leur genre, âge, classe sociale ou encore mobilité;
- de nouveaux espaces de rencontre et de mixité autour d'objets urbains;
- une implication future du Service des écoles (ECO) et/ou du Service de la jeunesse (SEJ) afin d'activer le projet à travers des manifestations ponctuelles.

### **Estimation des coûts**

La présente estimation prend en compte les honoraires des mandataires pour l'ensemble des phases d'études jusqu'à et y compris la phase d'appel d'offres.

Les honoraires des phases de réalisation seront intégrés dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux. A ce stade de réflexion, il est important de prévoir une estimation des coûts des travaux permettant de dégager le coût induit des frais d'études. L'estimation du coût de réalisation de cet aménagement a été effectuée sur la base des coûts de réalisations similaires, avec un coût moyen au m<sup>2</sup> des travaux d'environ 850 francs hors taxe (HT). Le coût de réalisation de ces aménagements est ainsi évalué à 4 250 000 francs HT (montant  $\pm$  20%).

La répartition des honoraires est la suivante:

#### *A. Estimation des coûts*

	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Architecte paysagiste et environnement	357 000
Ingénieur civil	201 875
Ingénieur transports	57 375
Concepteur lumière	19 000
Géomètre	35 000
Ingénieur électricien	23 375
Ingénieur sanitaire	17 000
Infographiste	34 800
<b>Total Honoraires HT</b>	<b>745 425</b>
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	12 750
Emolument autorisation de construire	5 000
Frais de sondage et d'analyse laboratoire	31 450
Information publique et communication	35 000
<b>Total Frais secondaires HT</b>	<b>84 200</b>
<b>I. Coût total honoraires et frais secondaires (HT)</b>	<b>829 600</b>
<i>B. Calcul des frais financiers</i>	
+ TVA (8,1%)	67 200
<b>II. Coût total du crédit d'étude</b>	<b>896 800</b>

### **Délai de réalisation**

Les études débiteront, sous réserve d'une validation à l'automne 2025 par le Conseil municipal, en mars 2026 pour une année de phase d'avant-projet. Le dépôt de la requête en autorisation de construire aura lieu début 2028 et le démarrage des travaux est prévu pour 2029.

### **Référence au 20<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI)**

Les études objet de la présente demande de crédit seront inscrites au 20<sup>e</sup> PFI en qualité de projet actif sous la ligne 102.061.03 «Piétonnisation des trois rues en transition» pour un montant de 450 000 francs et une date de dépôt prévue en 2025.

L'évolution du montant du crédit d'étude est liée à l'augmentation du périmètre d'aménagement envisagé qui portait initialement sur les trois rues que sont les rues du Port, du Prince et de la Tour-Maîtresse et dans une moindre mesure à une actualisation du montant estimé lors de l'élaboration du 20<sup>e</sup> PFI. Le bilan de la mise à l'essai a conduit à étendre les aménagements aux rues Robert-Estienne et Arducius-De-Faucigny.

### **Budget de fonctionnement**

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à ce projet. Ces dernières seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

### **Charges financières annuelles**

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celle-ci et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Autorisation de construire**

A l'issue des études, une requête en autorisation de construire sera déposée auprès des autorités compétentes pour le réaménagement des espaces publics.

### **Régime foncier**

L'ensemble des parcelles concernées appartiennent au domaine public ou privé de la Ville de Genève.

Les parcelles concernées sont:

- la rue du Port (parcelle N° 7309);
- la rue du Prince (parcelle N° 7310);
- la rue de la Tour-Maitresse (parcelle N° 7161);
- la rue Arducius-De-Faucigny (parcelle N° 7163);
- la rue Robert-Estienne (parcelles N<sup>os</sup> 7162, 7312 et 7311).

### **Information publique**

En plus de la concertation des associations de mobilité, de défense de l'accessibilité universelle, de quartier et de tous les acteurs courants mobilisés autour des projets d'aménagement et selon l'avancement des phases d'études, des séances d'informations concertation pour exposer et expliquer le projet et recueillir des avis et observations seront organisées avec les riveraines et les riverains, les commerçantes et commerçants et investisseurs économiques sous forme de séances dédiées. Ces informations seront également diffusées via les créneaux de diffusion habituels de la Ville de Genève (magazine, communiqués, site internet, flyer de communication, etc.). Des séances publiques seront organisées pour présenter le projet aux riveraines et aux riverains et commerçantes et commerçants suivant l'avancement des études.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit d'étude est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: études pour la requalification des rues du Port, du Prince, de la Tour-Maitresse, Robert-Estienne et Ardutius-De-Faucigny**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires d'études	710 425	79%
Frais secondaires	119 200	13%
TVA	67 200	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>896 800</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2025</b>			
2026	224 206		224 206
2027	358 730		358 730
2028	313 889		313 889
<b>Totaux</b>	<b>896 800</b>	<b>0</b>	<b>896 800</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Service bénéficiaire concerné: AGCM**

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>
---	----------

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 896 800 francs, destiné aux études pour la requalification des rues du Port, du Prince, de la Tour-Maîtresse, Robert-Etienne et Arducius-De-Faucigny.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 896 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.